



Ref : SEC008

INITIATION AUX GESTES DE PREMIER SECOURS – PETITE ENFANCE

Intervenir rapidement face à une situation d'accident sur une victime enfant ou nourrisson



Public

L'ensemble du personnel dans le secteur de la petite enfance



Participants

Jusqu'à 10 personnes



Intra

Dans vos locaux, selon vos disponibilités



Prérequis

Aucun



Durée

1 jour (7 heures)



Inter

Nous consulter

Objectifs



Préparer le personnel à la conduite à tenir lorsqu'un enfant ou un nourrisson est victime d'un accident



Eviter une aggravation de l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours

Programme

PREVENTION DES ACCIDENTS

Prévention des accidents domestiques
Prévention des accidents de la vie courante
Couchage en sécurité
Prévention du syndrome du bébé secoué

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

Protection
Examen d'un nourrisson ou enfant
Alerte
Informers les parents

GESTES DE PREMIERS SECOURS PETITE ENFANCE

Les plaies chez le nourrisson et l'enfant
L'étouffement chez le nourrisson et l'enfant
Les traumatismes chez le nourrisson et l'enfant
Les brûlures chez le nourrisson et l'enfant
Les malaises chez le nourrisson et l'enfant
La victime inconsciente qui respire (nourrisson et enfant)
La victime inconsciente qui ne respire pas (nourrisson et enfant)

MISES EN SITUATION

Méthodes pédagogiques

Formation participative et ludique. Apports théoriques, échanges, partage d'expériences, démonstrations par le formateur SST, exercices d'apprentissage en groupe, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'établissement.

Matériel pédagogique

Mannequins d'exercice (adulte, enfant, nourrisson), valise pédagogique, défibrillateur, ...

Intervenant

Formateur SST validé par la CARSAT.

Evaluation et validation

Epreuves pratiques (mises en situation)
Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Périodicité de recyclage

Une périodicité de 24 mois pour l'actualisation de la formation et le rappel des gestes de premier secours est préconisée

Support remis aux stagiaires

Des supports dématérialisés sont remis aux stagiaires

Références réglementaires

Article R. 4224-15 du code du travail ; Référentiel INRS

Les + NEOMIS

- + Mises en situation adaptées à votre activité
- + Pédagogie ludique et interactive
- + Garantie **minimum 60% de pratique**

98,3 % Taux de satisfaction
stagiaires



Notre engagement qualité



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION